



Sommaire



Espaces résidentiels et locatifs.....	3
Augmenter l'offre afin de répondre aux besoins de tous.....	3
Plusieurs projets sur la table à dessin.....	4
Répertoire d'entreprises autochtones.....	5
Avis de nomination.....	5
Assemblée générale annuelle de la CDEPNQL.....	6
Chronique juridique.....	8
Chronique touristique.....	9
Chronique fiscalité.....	11
Prochaines activités de la CDEPNQL.....	12

Carrefour Artistique de Wendake

FAIRE RAYONNER LE TALENT DES ARTISTES AUTOCHTONES DE WENDAKE ET D'AILLEURS

LE CARREFOUR ARTISTIQUE DE WENDAKE EST UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET TOURISTIQUE UNIQUE, QUI COMPRENDRA LA STATION DE RADIO DE WENDAKE, UNE BOÎTE À CHANSONS ET UN COMPTOIR DU RESTAURANT LA TRAITE. ENCORE À L'ÉTAPE DE PROJET, CE CONCEPT UNIQUE, S'IL OBTIENT LE FINANCEMENT NÉCESSAIRE, DEVRAIT VOIR LE JOUR AU PRINTEMPS 2015.



Le projet du Carrefour Artistique de Wendake sera réalisé dans l'ancien bâtiment de l'Office du Tourisme de Wendake.

Nous tenons à remercier nos bailleurs de fonds

Secrétariat
aux affaires
autochtones



En 2008, un bâtiment de trois étages doté d'un amphithéâtre de 400 places a été construit afin d'accueillir les bureaux de l'Office du tourisme de Wendake (OTW), qui était responsable du maintien des lieux et des infrastructures extérieures. Or, entretenir de telles infrastructures entraînait d'importantes dépenses pour l'OTW. L'Office, de concert avec le Conseil de la Nation huronne-wendat, a donc décidé de déménager ses bureaux à l'Hôtel-Musée Premières Nations, ce qui permettait de donner une nouvelle vocation au bâtiment. C'est dans ce contexte que le projet du Carrefour Artistique de Wendake est né.



L'amphithéâtre extérieur peut accueillir jusqu'à 400 personnes.

Le Carrefour Artistique de Wendake réunira sous un même toit la radio communautaire CIHW 100,3 et une boîte à chansons, qui comprendra une scène intérieure amovible pour les spectacles plus intimes et qui pourra compter sur l'amphithéâtre extérieur pour les événements de plus grande envergure. Ce lieu artistique est appelé à devenir un lieu de rencontre incontournable pour les citoyens de Wendake, ses visiteurs et les touristes en quête d'un lieu de divertissement et d'une ambiance culturelle unique et authentique.

Voyons maintenant en détail chacun des volets de ce projet.

Radio communautaire

La radio communautaire de Wendake déménagera ses équipements dans le bâtiment et sera responsable de faire fonctionner les installations en place et de préparer une programmation d'activités et de spectacles diversifiés qui animera la *Boîte à chansons*. L'avantage pour la station de radio est que le contenu de cette programmation pourra être diffusé sur ses ondes en direct ou en différé, ce qui bonifiera grandement le contenu de sa propre programmation. Cette diffusion à large échelle permettra de plus aux artistes autochtones invités de profiter d'une tribune qui leur permettra de se faire connaître.

Boîte à chansons

La programmation de la *Boîte à chansons* présentera plusieurs disciplines artistiques et culturelles (danse traditionnelle, musique, chant, percussion, poèmes,

contes et légendes, etc.) et autant les artistes amateurs que professionnels hurons-wendat que des autres nations seront invités à venir se produire sur l'une ou l'autre des deux scènes.

Comptoir du restaurant *La Traite*

Une entente devrait être conclue avec le restaurant *La Traite* afin que le Carrefour Artistique puisse offrir à même les installations de la *Boîte à chansons* un menu de style bistro à ses visiteurs.

Pour conclure, une fois réalisé, ce projet permettra d'élargir l'offre de services à la population, de favoriser la rétention touristique et de favoriser les échanges non seulement entre Autochtones, mais aussi entre Autochtones et allochtones. 🌐

MÉMO aux ADEC

Pour toute nouvelle ou bon coup de votre communauté que vous voulez partager et qui touche de près ou de loin le développement économique, n'hésitez pas à communiquer avec Caroline Bouchard par courriel (cbouchard@ccdepnql.org) ou par téléphone au 418 843-1488. Il nous fera plaisir de partager ces informations aux autres ADEC à travers notre bulletin Nikan ou en les affichant sur notre site Internet.



Espaces résidentiels et locatifs

AUGMENTER L'OFFRE AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS

AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, LA POPULATION HURONNE-WENDAT A CONNU UNE CROISSANCE DE 27 %, NOTAMMENT EN RAISON DE L'ADOPTION DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES RELATIVEMENT À L'INSCRIPTION AU REGISTRE DES INDIENS (C-3). AVEC CETTE IMPORTANTE AUGMENTATION DE MEMBRES, LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ EST DEVENU TROP PETIT. AFIN DE REMÉDIER À CETTE SITUATION, LE CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT (CNHW) A ACHETÉ TROIS LOTS QUI AUGMENTERONT LA SUPERFICIE ACTUELLE DE LA COMMUNAUTÉ D'ENVIRON 50 %.



Un des centres d'affaires où l'on peut présentement louer des espaces commerciaux à Wendake.



Le lot Doyon, sur lequel 125 unités d'habitation seront construites.

Or, le fait d'avoir une population plus nombreuse nécessite d'avoir une offre résidentielle plus grande. Pour répondre à cette demande, le CNHW a donc autorisé la construction d'habitations résidentielles de différents types (habitations unifamiliales, bifamiliales, immeubles à logements (locatifs et condos), etc.), sur l'un des trois lots, le lot Doyon. Au total, 125 unités de logement devraient y être construites. De plus, d'autres terrains résidentiels seront mis à la disposition des membres de la communauté sur un autre des trois lots, situé à proximité de l'arrondissement St-Émile de la Ville de Québec.

Comme le nombre de membres habitant sur réserve sera plus élevé, le nombre de commerces et de services devra lui aussi être revu à la hausse afin de répondre aux besoins de tous. Afin d'inciter de nouvelles

entreprises à s'installer sur la réserve, de nouveaux espaces locatifs seront créés. Par exemple, un centre d'affaires (le Centre d'affaires Wendat II) sera construit à l'angle des rues de la Faune et Max Gros-Louis et pourra accueillir de nouveaux locaux commerciaux et administratifs.

L'aménagement intérieur de l'édifice du CNHW sera lui aussi revu dans le but d'optimiser l'espace disponible. Les espaces vacants ainsi créés pourront ensuite être loués à des organisations autochtones désireuses de s'installer à Wendake. Bien conscient que la location d'espaces commerciaux entraîne d'importantes retombées économiques pour la communauté, le CNHW souhaite donc continuer à élargir son offre locative et reste à l'affût de la demande. 🌞



PLUSIEURS PROJETS SUR LA TABLE À DESSIN

EN 2012, LE CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT (CNHW) A ENTAMÉ DES DÉMARCHES AFIN D'ÉTABLIR UN PLAN STRATÉGIQUE QUI GUIDERA SON ADMINISTRATION POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2013 À 2018. C'EST AINSI QUE DOUZE PRIORITÉS, REGROUPÉES SOUS TROIS ORIENTATIONS PRINCIPALES, ONT ÉTÉ DÉFINIES. DANS CET ARTICLE, NOUS NOUS INTÉRESSERONS PRINCIPALEMENT AUX PRIORITÉS DES DEUX ORIENTATIONS QUI VISENT À VEILLER À L'ESSOR DE LA NATION ET À CRÉER DES LEVIERS FINANCIERS QUI ASSURERONT L'AUTONOMIE DE WENDAKE.

Le CNHW veut créer des entreprises qui généreront des revenus pour la Nation. Pour ce faire, il est à la recherche de secteurs d'activités diversifiés et uniques dans lesquels investir, qui pourront venir compléter et bonifier les services qui sont déjà offerts. Dans cette démarche, le CNHW souhaite travailler en concertation avec la communauté d'affaires afin de ne pas nuire aux activités d'entreprises déjà existantes. Dans les dernières années, le développement entrepreneurial de Wendake était quelque peu freiné par le manque d'espaces locatifs, mais avec l'agrandissement de la réserve, il est fort probable que plusieurs personnes viendront cogner à la porte du Conseil afin de se lancer en affaires.



Terrain adjacent à la station d'essence sur lequel une nouvelle bâtisse de services pourrait être construite.

De nouveaux services à la station d'essence

L'élargissement de l'offre de services de la station d'essence appartenant au CNHW est prévu. Une nouvelle bâtisse pourrait d'ailleurs être annexée à la station. Le Conseil aimerait y offrir des services intégrés, tels qu'un resto-café. Plusieurs opportunités d'affaires qui permettront de mieux répondre aux besoins des membres sont présentement à l'étude.

Construction d'un centre commercial

L'un des trois lots achetés par le CNHW, le lot Deslauriers, devrait se voir allouer une vocation commerciale et industrielle en raison de sa localisation en bordure du boulevard de la Colline. Un centre commercial d'environ 17 000 m² sera construit sur ce terrain et pourrait accueillir un magasin à grande surface. Pour l'instant, plusieurs possibilités sont à l'étude. Comme le secteur nord de la Ville de Québec s'est grandement développé dans les dernières années, ces nouveaux commerces, en plus d'accueillir les Hurons-wendat, pourraient aussi desservir la population allochtone des environs, ce qui amènerait de nouvelles entrées d'argent.

Le lot Deslauriers aura aussi un usage social et communautaire. En effet, le CNHW envisage de construire une salle communautaire ainsi qu'un complexe sportif multifonctionnel comprenant deux glaces, qui viendraient répondre à des besoins de la communauté. Advenant qu'un tel aréna soit bâti, la population de Québec pourrait elle aussi réserver du temps de glace, ce qui créerait encore une fois des retombées économiques.

Développer le Nionwentsiö

Le CNHW souhaite aussi créer d'autres sources de revenus autonomes sur le Nionwentsiö, le territoire ancestral des Hurons-wendats. Il a notamment identifié plusieurs filières économiques dans lesquelles des entreprises pourraient être développées. Pour la réalisation de ces projets, le Conseil est ouvert à la création de partenariats avec d'autres Premières Nations ou avec des allochtones, comme ce fût le cas pour les travaux effectués sur la route 175 dans la Réserve faunique des Laurentides, pour lesquels un partenariat a été conclu avec l'entreprise Hamel Construction.

Pour terminer, au-delà des retombées économiques, il est important de mentionner que ces différents leviers financiers permettront de créer plusieurs emplois pour des Autochtones, mais aussi pour des allochtones et qu'ils engendreront des retombées socioéconomiques positives pour le milieu. 🌱

WENDAKE EN BREF...

Une population de 3912 membres :

- 1 501 membres habitant sur réserve
- 2 407 membres habitant hors réserve

Environ 200 entreprises

De nombreux espaces locatifs



MÉMO

RÉPERTOIRE D'ENTREPRISES AUTOCHTONES

Vous êtes propriétaire d'une entreprise? La CDEPNQL est présentement en train de répertorier toutes les entreprises autochtones du Québec situées sur et hors réserve afin de créer un répertoire informatisé qui sera disponible en ligne sur son site Internet. En faisant partie de ce répertoire, votre entreprise bénéficiera d'une grande visibilité auprès des grands donneurs d'ouvrages (ex. Hydro-Québec, Rio Tinto, etc.) et des ministères provinciaux ou fédéraux, qui utiliseront ce répertoire lors de leurs appels d'offres.

*L'inscription à ce répertoire est **GRATUITE**, ne prend que quelques minutes et peut vous rapporter gros. Pour inscrire votre entreprise, veuillez communiquer avec :*

*Anne Esther Legagneur
Tél. : 418 843-1488
Courriel : alegagneur@cdepnql.org*

AVIS DE NOMINATION

La Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (CDEPNQL) désire vous annoncer la nomination de **M^{me} Caroline Bouchard**, qui occupera la fonction de conseillère en communications et en relations publiques (remplacement de congé de maternité) du **29 septembre 2014 au 4 septembre 2015 inclusivement**.

Depuis 2007, Caroline est titulaire d'un baccalauréat en communication publique de l'Université Laval. Au cours de son parcours professionnel, elle a œuvré entre autres dans le domaine des énergies renouvelables. Son parcours diversifié fait de M^{me} Bouchard une personne de choix pour assurer les communications et les relations publiques de la CDEPNQL.



N'hésitez pas à communiquer avec elle si vous avez des questions ou tout simplement pour faire connaissance!

Caroline Bouchard

Conseillère en communications et en relations publiques

Tél. : 418 843-1488, poste 225

Courriel : cbouchard@cdepnql.org



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CDEPNQL

CETTE ANNÉE, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CDEPNQL AURA LIEU LE 18 NOVEMBRE 2014 À 13 H 30, AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC, DANS LE CADRE DE QUÉBEC MINES, UN CONGRÈS RÉUNISSANT TOUS CEUX QUI S'INTÉRESSENT DE PRÈS OU DE LOIN AU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES MINÉRALES DU QUÉBEC.

Comme chaque année, la CDEPNQL invite les agents de développement économique communautaire (ADEC) à assister à son assemblée générale annuelle, selon les modalités de participation habituelles. Un seul représentant par communauté peut agir à titre de membre votant lors de l'assemblée. Il est important de ne pas oublier que pour bénéficier du statut de membre votant, il est essentiel d'être mandaté par voie de résolution du conseil de bande.

Québec Mines

Du même coup, les ADEC et les autres acteurs du monde autochtone sont conviés à prendre part au congrès *Québec Mines*, qui aura lieu du 17 au 20 novembre 2014, sous le thème « Les ressources minérales pour transformer le monde ». Cet événement d'envergure internationale présentera plus de 100 conférences, formations et ateliers portant sur les trois thématiques suivantes : économie, environnement et société, exploitation minière et géologie et exploration. Pour la première fois, plusieurs conférences aborderont aussi la question autochtone. De plus, un salon des exposants réunissant plus d'une centaine d'entreprises, organisations et organismes gouvernementaux se tiendra en marge du congrès. Ce salon des exposants prévoit une section qui sera consacrée aux entreprises et aux organisations autochtones, de même qu'aux ministères responsables des affaires autochtones.

Initiative Trésor du Nord

Dans le cadre de l'Initiative Trésor du Nord, *Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)* et ses partenaires prendront également part au congrès *Québec Mines*. Les 19 et 20 novembre, une portion du congrès sera dédiée à cette Initiative qui vise à encourager la participation des Autochtones au développement du Nord-du-Québec, particulièrement aux grands projets d'exploitation minière en lien avec la Fosse du Labrador.

L'événement de l'Initiative Trésor du Nord à *Québec Mines* vise à rassembler l'ensemble des partenaires (Autochtones, industries, gouvernements) afin de réfléchir aux actions à prioriser dans les trois volets d'intervention de l'Initiative, soit le développement du capital humain autochtone, le renforcement de l'entrepreneuriat autochtone et l'augmentation de la valeur des actifs autochtones.



Venez en apprendre davantage sur les actions, les projets et les partenariats qui sont mis en place dans le cadre de cette Initiative. Un panel de spécialistes provenant de la CDEPNQL, de la *Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ)*, de l'*Institut national des mines du Québec*, de la communauté de Uashat mak Mani-Utenam et d'AADNC vous présentera plus en détails les trois volets d'intervention qui feront l'objet d'ateliers le lendemain. Venez donner votre point de vue et par le fait même contribuer à orienter les actions qui seront priorisées pour les prochaines années de l'Initiative Trésor du Nord. 🌟

Inscriptions

Pour les ADEC

Pour s'inscrire à l'assemblée générale annuelle de la CDEPNQL, à l'événement de l'Initiative Trésor du Nord et à *Québec Mines*, les ADEC doivent se référer à l'avis de convocation et à l'ordre du jour qu'ils ont reçu et contacter la CDEPNQL.

Pour les autres participants

Pour s'inscrire à l'événement de l'Initiative Trésor du Nord et à *Québec Mines*, les autres participants doivent consulter le site Web de *Québec Mines* au www.quebecmines.mrn.gouv.qc.ca/index.asp

Les ressources minérales pour transformer le monde

17 au 20 novembre 2014
Centre des congrès de Québec



Participez au plus grand rassemblement minier du Québec

- ▶ Plus de 100 conférences, formations et ateliers
- ▶ Trois thématiques :
 - > Économie, environnement et société
 - > Exploitation minière
 - > Géologie et exploration
- ▶ Des activités de réseautage et de maillage quotidiennes

Grands dossiers

- ▶ Plan Nord
- ▶ Communautés autochtones et développement minier
- ▶ Développement minier durable : une perspective internationale francophone

Pour ne rien manquer

 facebook.com/QuebecMines

 linkd.in/19b0ITc

 #quebecmines

QuebecMines.gouv.qc.ca

**Inscrivez-vous avant le 15 octobre
pour profiter du tarif réduit**

Remplissez le formulaire en ligne
QuebecMines.gouv.qc.ca/inscription

Photos : Roch Thérioux pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

**LA COMMUNAUTÉ MINIÈRE DU QUÉBEC ET LES ACTEURS
DU DÉVELOPPEMENT DU NORD Y SERONT... ET VOUS?**

AVEC LA PRÉCIEUSE COLLABORATION DE :





Chronique juridique

L'AJOUT DE TERRES AUX RÉSERVES

Par M^e Benoît Champoux et M^{me} Tania Jeannotte, Neashish & Champoux s.e.n.c.

PLUSIEURS PREMIÈRES NATIONS SONT CONFRONTÉES À UN TERRITOIRE DE RÉSERVE QUI NE SUFFIT PLUS À LEUR AUGMENTATION DÉMOGRAPHIQUE OU À LEUR DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. PAR CONSÉQUENT, ELLES SE TOURNENT VERS L'AJOUT DE TERRES DE RÉSERVE, PROCESSUS QUI N'EST PAS DE TOUT REPOS COMPTE TENU DE LA PARTICULARITÉ DE CES TERRES.

En effet, conformément à la *Loi sur les Indiens*¹, le Canada détient des terres mises de côté à l'usage et au profit de certaines bandes indiennes. Au début des années 2000, une politique fédérale fut instaurée afin de pallier au problème économique d'accès aux terres et aux ressources naturelles auquel les Premières Nations sont confrontées. C'est donc pour faire suite au rapport de la *Commission royale sur les peuples autochtones de 1996*, qui préconisait une redistribution majeure des terres et ressources permettant d'assurer un certain niveau d'indépendance économique pour les Autochtones, que la *Politique sur les ajouts aux réserves et la création de réserves* fut adoptée. En raison de la récente étude sur les ajouts aux réserves effectuée par le *Comité sénatorial permanent des peuples autochtones en 2011-2012*, il convient d'analyser tout le processus à suivre afin de pouvoir ajouter une parcelle de terre à une réserve déjà existante.

« *Le processus des ajouts aux réserves commence officiellement quand le conseil de la Première Nation présente une résolution du conseil de bande (RCB) renfermant une proposition officielle d'ajout à une réserve ou de création d'une réserve.* »² Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles une Première Nation exprime le désir d'ajouter des terres à sa réserve. Cependant, aux fins de la politique fédérale, seulement trois catégories y sont énoncées : les obligations légales (par exemple, un traité ou une entente sur le règlement de revendications territoriales), les ajouts à la collectivité (qui s'explique par la croissance de la collectivité et nécessite l'acquisition de nouvelles terres) et les nouvelles réserves/autres politiques (comme la création de nouvelles réserves)³.

La catégorisation de la proposition d'acquisition de terres par la Première Nation est une étape importante puisque le processus et l'application des critères particuliers à chaque catégorie en dépendent. Il est à noter qu'une quatrième catégorie viendra s'ajouter à la politique éventuellement et englobera les indemnités pécuniaires du *Tribunal des revendications particulières* puisqu'aucune catégorie ne peut s'appliquer aux décisions de ce *Tribunal*.

Les critères à prendre en considération dans chaque cas sont les suivants⁴ :

- respecter les droits ancestraux et les droits issus de traités des autres Premières Nations pouvant être touchées;
- tenir compte des relations communautaires, provinciales et municipales et négocier de bonne foi avec les administrations en cause;
- s'assurer d'avoir un transfert d'un titre valable et régler tout intérêt de tiers dans la terre préalablement à l'acquisition de la terre ou à l'octroi du statut de réserve;
- examiner les répercussions financières et les sources de financement nécessaires;
- effectuer des évaluations environnementales pour le passé, mais également pour le futur de la terre de réserve.

Le processus de conversion de terres en réserves est un processus complexe qui s'avère très long, mais également très coûteux. La gestion du processus d'ajouts aux réserves, qui est l'une des raisons de ce délai, comporte trois étapes incombant respectivement aux Premières Nations, aux provinces et à *Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)*. La première étape est celle de la sélection des terres et l'acquisition de celles-ci, le cas échéant, dont la responsabilité revient à la Première Nation visée. La deuxième étape vise l'arpentage des terres et les évaluations environnementales, qui relèvent des bureaux régionaux d'AADNC. Enfin, la troisième étape incombe à l'administration centrale d'AADNC puisque c'est à cette dernière étape qu'il faut obtenir les approbations ministérielles nécessaires pour convertir ces terres en réserves, approbations qui prendront la forme d'arrêtés ministériels ou de décrets⁵.

Bref, ce qu'il faut retenir de tout cela est qu'une Première Nation a tout intérêt à s'armer de patience lorsqu'elle désire entreprendre un processus d'ajout de terres à sa réserve. Avec pour titre et principale fonction d'accélérer le processus d'ajout aux réserves, le rapport de révision du *Comité sénatorial permanent des peuples autochtones* permettra ainsi d'améliorer



la politique actuelle. Les révisions qui furent proposées au terme de cette étude visent à simplifier la proposition d'ajout aux réserves et éliminer les chevauchements, clarifier les rôles et les responsabilités de chacun et enfin, faciliter le développement économique. Cela donnera donc aux Premières Nations un accès accru aux terres, aux ressources ainsi qu'à des possibilités économiques, jusqu'à ce jour inégalés. ▲

¹ Loi sur les Indiens, L.R.C. 1985, c 1-5, art.18.

² Guide de la gestion des terres, février 2004, Directive 10-1, p.57.

³ Précité note 2, p.10.

⁴ Précité note 2, p.12-16.

⁵ Bureau du vérificateur général du Canada, « Chapitre 4, Les obligations liées aux droits fonciers issus de traités - Affaires indiennes et du Nord Canada », Rapport Le Point de la vérificatrice générale du Canada, mars 2009.



Neashish & Champoux s.e.n.c.
50, boul. Maurice-Bastien, bureau 400
Wendake (Québec) GOA 4V0
Téléphone : 418 845-8317

Chronique touristique

DES PARTENARIATS GOUVERNEMENTAUX POUR LE TOURISME AUTOCHTONE

Par Dave Laveau, directeur général, Tourisme Autochtone Québec

LE TOURISME AUTOCHTONE REPRÉSENTE UNE COMPOSANTE MAJEURE DANS L'ESSOR SOCIOÉCONOMIQUE DES PREMIÈRES NATIONS ET OFFRE CERTES, UNE VALEUR AJOUTÉE À LA DESTINATION TOURISTIQUE DU QUÉBEC ET LE NOMBRE CROISSANT D'ENTREPRISES TOURISTIQUES AUTOCHTONES DE LA PROVINCE DEPUIS LES DIX DERNIÈRES ANNÉES EN TÉMOIGNENT (UNE PROGRESSION DE 48 % ENTRE 2003 ET 2011).

Au Canada, la demande et la croissance du tourisme autochtone, de qualité et d'authenticité sont tout aussi significatives : le tourisme n'étant pas qu'important pour la santé économique du Canada et la création d'emploi, mais également primordial pour partager nos cultures et nos traditions. Et ce sont ces expériences culturelles autochtones que recherchent les voyageurs internationaux.

C'est donc pour répondre à ces besoins de développer, de promouvoir et de célébrer l'autochtonie culturelle et touristique au Canada qu'a été officialisé, le 9 septembre dernier, l'Association touristique autochtone du Canada (ATAC), anciennement *Aboriginal Tourism Marketing Circle*. Né d'un partenariat avec *Affaires autochtones et développement du Nord Canada (AADNC)* dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones, cette nouvelle association a comme mandat de renforcer et de clarifier les mécanismes de communications entre le gouvernement canadien et l'industrie canadienne du tourisme autochtone et favoriser les partenariats potentiels pour le développement de notre industrie. Mais par-dessus tout, cette nouvelle entente vient renforcer la volonté des Autochtones du Canada de miser sur la promotion et le développement de son offre touristique pour et par les entreprises, les individus et les communautés autochtones de partout au Canada.

Le tourisme autochtone au Conseil canadien des ministres du Tourisme

Et c'est dans cette lignée d'intérêt grandissant pour le développement économique des Autochtones du Canada par le tourisme que les ministres du Tourisme canadien ont demandé être davantage informé sur le potentiel de développement du tourisme autochtone au Canada lors du *Conseil canadien des ministres du Tourisme* qui eut lieu les 8 et 9 septembre dernier, en territoire mi'kmaq, à Charlottetown à l'Île-du-Prince-Édouard. Conjointement avec les représentants de l'association touristique de la Colombie-Britannique et celle de l'Île-du-Prince-Édouard, notre directeur Dave Laveau a eu l'honneur de dresser un portrait actuel et futur du tourisme autochtone au Canada et de souligner le succès des projets de l'ATAC.

Et les retombées de notre présence avec la gouvernance du tourisme canadien sont déjà concrètes et amène plus que jamais une reconnaissance accrue du rôle-clé du tourisme autochtone en tant que destination pour le Canada :

- Une prochaine réunion prévue avec le caucus du gouvernement fédéral afin de mieux faire connaître la valeur du tourisme autochtone;



LE COIN DE L'ENTREPRENEUR

- Lancement d'un nouveau prix national du tourisme culturel autochtone par l'AITC et l'ATAC;
- Une réunion avec la CCT prévue pour analyser la commercialisation présente et future du tourisme autochtone;
- Mise en œuvre des recommandations par l'ATAC et AADNC avec l'appui solide de tous les ministres présents.
- Comme la Nouvelle-Zélande et la Colombie-Britannique, le Québec autochtone est intégré au marketing national et au réseau de distribution;
- Seul le Québec autochtone peut compter sur toute l'Europe francophone comme marché prioritaire extérieur.

La table de concertation en tourisme autochtone avec le gouvernement du Québec

Depuis mars dernier, *Tourisme Autochtone Québec* s'est associé au gouvernement du Québec dans une démarche structurante menant à la mise sur pied de la toute **première Table de concertation sur le tourisme autochtone** dont la première rencontre eut lieu à Wendake le 21 mai dernier. Co-présidée par notre directeur général Dave Laveau et le ministère du Tourisme, cette table partiaria réunit les acteurs stratégiques autochtones et des professionnels du gouvernement du Québec pour permettre de partager nos connaissances et de développer une vision concertée de notre secteur d'activités en forte croissance nationale et internationale.

Depuis maintenant trois rencontres, le haut niveau de discussions et l'enthousiasme partagé par tous les participants promettent un avenir des plus prometteurs pour cette table. Les échanges vibrants et pertinents dressent déjà les prochaines priorités à discuter ensemble pour l'émergence et le développement du Québec autochtone dont l'élaboration d'un portrait des différents modèles de développement économique en tourisme des destinations à forte image de marque autochtone :

- La Nouvelle-Zélande
- L'Australie
- La Colombie-Britannique

Ces destinations bénéficient d'une reconnaissance établie et utilisent le produit autochtone dans leur positionnement général de la destination. Elles sont également des rivales internationales reconnues qui valent la peine de s'en inspirer.

- L'Australie et la Colombie-Britannique ont accès à des programmes pour soutenir l'entrepreneuriat touristique autochtone et un programme communautaire de sensibilisation au tourisme;



Conseil canadien des ministres du Tourisme Messieurs Dave Laveau, directeur général de Tourisme Autochtone Québec, Keith Henry, président d'ATAC et directeur général d'Aboriginal Tourism Association of British Columbia, M. Charlie Sark de l'Association touristique autochtone de l'Île-du-Prince-Édouard et l'honorable Maxime Bernier, ministre d'État Petite Entreprise et Tourisme, et Agriculture.

« La contribution du secteur touristique autochtone au PIB québécois représentait environ 100 millions de dollars en 2002. »

Pour plus d'information sur *Tourisme Autochtone Québec* et sur ces partenariats structurants et prometteurs, consultez le www.tourismeautochtone.com. ▲



Tourisme Autochtone Québec

50, boul. Maurice-Bastien, suite 220
Wendake (QC) GOA 4V0
1 877 698-7827
info@tourismeautochtone.com
www.tourismeautochtone.com

Tourisme autochtone international				
	Australie	Nouvelle-Zélande	Colombie-Britannique	Québec
Population autochtone	200 000	660 000	130 000	100 000
Budget annuel d'opération 2013	440 000 (2014)	1 500 000	2 200 000	790 000
Nombre d'entreprises répertoriées	85	300	178	154
% d'entreprises touristiques exportables	26	40	45	13



Chronique fiscalité

L'APPLICATION DE L'EXEMPTION DE TAXES RELATIVE AUX BIENS MEUBLES D'UN INDIEN SITUÉS DANS UNE RÉSERVE

Par André Forget, M. Fisc., conseiller technique en fiscalité autochtone, CDEPNQL

DANS CETTE PREMIÈRE CHRONIQUE PORTANT SUR LA FISCALITÉ AUTOCHTONE, NOUS ABORDERONS LA QUESTION DE L'EXEMPTION DE TAXES SUR LE TERRITOIRE D'UNE RÉSERVE.

L'article 87 de la *Loi sur les Indiens* prévoit, entre autres, une exemption de taxation visant les biens meubles d'un Indien qui sont situés dans une réserve. Les biens meubles comprennent, par exemple, le mobilier de maison, la nourriture, les vêtements, les voitures, les équipements électroniques, les motoneiges, les bateaux, le tabac, les carburants, etc.

À la lecture de l'article 87, on constate donc que l'exemption de taxe ne bénéficie pas à n'importe qui et ne s'applique pas n'importe où. Seuls les Indiens au sens de la Loi peuvent en bénéficier lors de l'achat de biens meubles situés sur réserve.

Les entreprises à propriétaire unique et les sociétés de personnes appartenant à des Indiens bénéficient

du même traitement à l'égard de leurs achats que les Indiens (particuliers). Elles peuvent acheter des produits dans la réserve, ou qui seront livrés dans la réserve, sans payer la TPS, si toutes les conditions du bulletin B-039 sont remplies.

Le traitement fiscal retenu par le Québec à l'égard des Indiens est au même effet que dans le régime de la TPS.

Le tableau qui suit précise l'application de l'exemption de taxes relative aux biens meubles d'un Indien situés dans une réserve. Il résume le document émis par l'Agence du revenu du Canada (ARC) intitulé « Politique administrative sur la TPS/TVH – Application aux Indiens – B039 » (juin 2013). ▲

Application de l'exemption de taxes relative aux biens meubles d'un Indien situés dans une réserve

Achat par un Indien	Bien meuble	Sur réserve	Non taxable Ex. achat d'une table chez un détaillant dont l'établissement est situé sur réserve.
		Hors réserve	Non taxable 1) Si le bien est livré dans une réserve par le vendeur ou son mandataire autre que l'acheteur. Ex. achat d'une voiture chez un détaillant dont le commerce est situé hors réserve. Le détaillant ou quelqu'un désigné et payé par lui livre la voiture sur une réserve, mais pas nécessairement celle où habite l'acheteur (non taxable). OU 2) Si, conformément au B039 et à l'Énoncé de Politique p-246, il s'agit de magasins situés dans des endroits éloignés et d'autres magasins situés à l'extérieur d'une réserve. Taxable Ex. achat d'une table chez un détaillant dont le commerce est situé hors réserve. L'acheteur utilise son propre véhicule pour la transporter dans la réserve.
	Service	Sur réserve	Non taxable 1) Si le service est exécuté entièrement dans une réserve. Ex. réparation du frigo d'un Indien statué, qui habite sur réserve. La réparation a été effectuée entièrement sur réserve par le réparateur dont le commerce est situé sur réserve ou à l'extérieur de la réserve. et 2) Si le bien est situé sur réserve lors du service.
		Hors réserve	Taxable sauf 1) Si c'est un service relatif à des droits sur des immeubles sur réserve. Ex. honoraires d'un notaire pour un acte notarié relatif à un immeuble situé sur réserve. 2) S'il existe un service de transport d'une réserve à une autre réserve. Ex. service de transport par taxi d'une réserve à une autre réserve.
	Bien meuble incorporel	Non taxable s'il s'agit d'un bien situé sur réserve (c.-à-d. si le bien est associé à une réserve). Ex. : un Indien habitant sur réserve achète par Internet un logiciel qu'il télécharge dans son ordinateur situé sur réserve.	
	Importations	Taxable, même si le bien est livré sur une réserve (sauf si c'est une fourniture détaxée). Ex. achat d'une bicyclette neuve d'un détaillant dont le commerce est situé aux États-Unis et qui la livrera chez l'acheteur vivant sur une réserve au Canada (taxable, même si livré sur une réserve au Canada. L'ARC perçoit les taxes au moment de l'importation).	



PROCHAINES ACTIVITÉS DE LA CDEPNQL

Activité : Assemblée général annuelle de la CDEPNQL

Date : 18 novembre 2014, 13 h 30

Lieu : Centre des congrès de Québec

Clientèle : ADEC

Activité : Formation aux ADEC

Sujet : Accompagner un groupe en développement économique communautaire

Date : 9 et 10 décembre 2014 (ADEC francophones) et 10 et
11 décembre 2014 (ADEC anglophones)

Lieu : Hôtel Gouverneur Place Dupuis, Montréal

Clientèle : ADEC, membres du RAPNQ, entrepreneurs autochtones

Autres événements pertinents...

Activité : Congrès Québec Mines

Date : 17 au 20 novembre 2014

Lieu : Centre des congrès de Québec

Clientèle : Tous

Activité : Journée maillage

Date : 3 décembre 2014

Lieu : Hôtel Forestel, Val-d'Or

Clientèle : ADEC, entrepreneurs
autochtones et allochtones, etc.

Activité : 4^e congrès international
du tourisme autochtone

Date : 24 et 25 mars 2015

Lieu : Fairmont Le Château Frontenac,
Québec

Clientèle : N/D

MÉMO aux entrepreneurs

Pour nous faire part d'une nouvelle ou d'un bon coup de votre entreprise, d'un nouvel outil de travail que vous avez découvert, etc., n'hésitez pas à communiquer avec Caroline Bouchard par courriel (cbouchard@cdepnql.org) ou par téléphone au 418 843-1488 et il nous fera plaisir de partager ces informations à nos lecteurs à travers le bulletin Nikan ou notre site Internet.



Pour consulter toutes les nouvelles qui vous concernent, pour connaître les dates des prochaines formations et pour consulter notre boîte à outils, rendez-vous au www.cdepnql.org et suivez-nous sur Facebook!



COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

265, Place Chef Michel Laveau, bureau 200
Wendake (Québec) GOA 4V0

Tél. : 418 843-1488 | Téléc. : 418 843-6672

Courriel : information@cdepnql.org

Internet : www.cdepnql.org

Rédaction : Marie-Christine Tremblay, CDEPNQL

Traduction : Traduction Aline Chéné

Mise en page : Nancy Pomerleau, Siamois graphisme

AVIS SUR LA PROTECTION ET LA CONFIDENTIALITÉ DE L'INFORMATION

*L'information contenue dans ce bulletin
est protégée en vertu des lois
et règlements applicables.*

*Il est donc interdit de le diffuser ou
de le copier en tout ou en partie sans
l'autorisation écrite de la CDEPNQL.*

Dépôt légal - Bibliothèque nationale
du Québec, 2004

Dépôt légal - Bibliothèque nationale
du Canada, 2004